



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 janvier 2010  
Français  
Original : anglais/français

---

## Commission de consolidation de la paix

Quatrième session

Formation République centrafricaine

### **Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine**

#### **I. Évaluation des engagements pris par la Commission de consolidation de la paix**

1. Depuis l'adoption du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, la Commission de consolidation de la paix a renforcé sa coopération avec le pays et des efforts considérables ont été faits pour appeler davantage l'attention de la communauté internationale sur la République centrafricaine, notamment par le biais d'activités de sensibilisation et de mobilisation des donateurs existants et potentiels et des acteurs pertinents menées par le Président de la formation. Au nombre des initiatives spécifiques du Président ont figuré des visites dans un certain nombre de capitales de pays donateurs (Washington, Bruxelles, Rome, Berne et Paris) et d'institutions (Commission européenne, Fonds monétaire international et Banque mondiale) et de démarches auprès d'organisations telles que l'Union interparlementaire, l'Action mondiale des parlementaires, l'Organisation internationale de droit du développement, la Clinton Foundation, Caritas et l'Ordre de Malte. Au sein du système des Nations Unies, le Président a intensifié les contacts avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, le Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier la question des droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques et d'autres acteurs susceptibles de jouer un rôle plus important en République centrafricaine.

2. De façon plus concrète, au cours des six derniers mois, la Commission de consolidation de la paix et ses membres ont fait porter leurs efforts sur un petit nombre de priorités, en particulier le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans le cadre général de la réforme du secteur de la sécurité et la phase préparatoire des élections générales qui doivent avoir lieu en 2010. La Commission a également suivi de près l'évolution du projet sur les pôles de développement.



**Réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réintégration**

3. S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, le Président a mené un certain nombre de missions de sensibilisation dans diverses capitales et institutions afin de mobiliser des ressources et d'obtenir un soutien à la réunion des donateurs qui doit se tenir à Bangui le 29 octobre et à la tenue éventuelle d'une table ronde de mobilisation des ressources dans les mois à venir. Le Président a poursuivi ses activités de sensibilisation afin de s'assurer que les liens appropriés entre le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité sont en place. Les membres de la Commission de consolidation de la paix ont été, dans une certaine mesure, favorables à la fourniture d'une assistance technique et financière aux autorités de la République centrafricaine venant appuyer les efforts qu'elles déploient pour réorganiser et déployer des forces de sécurité dûment formées et équipées sur l'ensemble du territoire. De manière générale, la France et la Commission européenne ont fait d'importantes contributions financières au processus de réforme du secteur de la sécurité et à la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). D'autres donateurs bilatéraux ont appuyé la formation des forces militaires et des forces de police du pays, notamment la gendarmerie, et fourni des conseils techniques s'agissant de l'élaboration de la loi de programmation militaire.

4. Au cours des six derniers mois, la Commission a fait porter beaucoup de ses efforts sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration dans le pays. Outre qu'elle a joué un rôle dans la mobilisation des ressources et la fourniture d'une assistance technique afin de surmonter les obstacles rencontrés dans le contexte du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment le financement des observateurs militaires du CEEAC, la Commission a continué de recevoir des informations sur l'évolution de la situation concernant la mise au point et en forme et l'adoption du projet de document sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans le cadre du comité directeur chargé de la question au niveau national. Le Président a également participé à des réunions ordinaires de coordination des partenaires s'occupant de préparer le désarmement, la démobilisation et la réintégration sous les auspices de l'ONU et contribué à trouver des solutions coordonnées aux problèmes résultant des négociations concernant le document-programme et pour ce qui est du déploiement des observateurs militaires par la CEEAC. Le Président a maintenu la pression exercée sur toutes les parties prenantes concernées afin de s'assurer qu'un mécanisme de financement transparent est conçu pour tous les fonds destinés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. Un appui financier a été fourni en la matière par le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission européenne ainsi que par le PNUD. La CEEAC a signé un accord technique avec la République centrafricaine prévoyant la fourniture de 31 observateurs militaires, financée par la Commission européenne par le biais de sa Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Le Fonds pour la consolidation de la paix a également soutenu le programme de l'UNICEF pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des enfants soldats.

**Bonne gouvernance et primauté du droit**

5. Le dialogue politique inclusif et la mise en œuvre de ses recommandations et conclusions a été considérée par la Commission de consolidation de la paix comme une étape nécessaire à l'instauration de conditions permettant une consolidation

durable de la paix dans le pays. Un nombre limité de mesures prioritaires ont été envisagées par la Commission au cours de la période considérée. Bien que certains progrès aient été faits dans des domaines clefs, notamment en préparation des élections générales de l'année prochaine, il reste beaucoup à faire dans d'autres domaines.

6. Au cours des six derniers mois, la Commission de consolidation de la paix a plaidé en faveur d'une réunion et de l'adoption à brève échéance du Code électoral permettant la création rapide d'une commission électorale indépendante commune et la nomination de ses membres. La Commission s'est engagée à mobiliser un appui financier et technique pour l'organisation des élections générales en 2010. Une mission d'évaluation de l'assistance électorale, menée par le Département des affaires politiques, a identifié, en collaboration avec des homologues nationaux, les domaines où l'appui de la communauté internationale s'avérait nécessaire. La Commission européenne a affecté 5,7 millions de dollars aux élections. Le Président a participé activement à la préparation du programme de désarmement, démobilisation et réintégration du pays, condition préalable nécessaire à la tenue des élections de 2010, dans de bonnes conditions de sécurité.

7. Des efforts considérables ont été déployés par certains membres de la Commission (la Banque mondiale, la Commission européenne, la France et le PNUD) pour améliorer les cadres institutionnels et les dispositifs de contrôle du pays grâce à l'appui technique et au renforcement des capacités. Le Président a encouragé un certain nombre d'organisations, notamment l'Organisation internationale de droit du développement, l'Union interparlementaire et l'Action mondiale des parlementaires à envisager des façons d'appuyer les autorités de la République centrafricaine dans leurs domaines d'activité. Le Fonds pour la consolidation de la paix a soutenu une série de projets devant faciliter la réconciliation, promouvant les radios communautaires, renforçant l'autonomie des femmes touchées par le conflit, soutenant les dirigeants femmes jouant un rôle dans les zones de conflit et appuyant un dialogue politique inclusif, le but général étant de promouvoir une culture de la paix. La Commission européenne, la Banque mondiale, la France et d'autres donateurs ont apporté un appui financier à des projets ayant un objectif similaire. Un appui important a été fourni par les membres de la Commission à des projets visant à assurer une justice équitable et à lutter contre l'impunité. Un financement a été fourni par la France, l'Irlande, les Pays-Bas et le PNUD. En outre, l'un des projets de la Commission européenne et un certain nombre de projets de la Banque mondiale visent à améliorer la conjoncture économique. Il convient de redoubler d'efforts pour ce qui est de la problématique hommes-femmes, notamment s'agissant de l'égalité d'accès des femmes aux institutions d'État et de l'appui à la formation professionnelle des jeunes au chômage.

### **Pôles de développement**

8. La phase préparatoire de la mise en place des pôles de développement a commencé sérieusement. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a récemment achevé 10 études d'évaluation des besoins régionaux (« monographies ») qui ont été validés localement. Un atelier de validation nationale a eu lieu en octobre 2009. Au nombre des nouvelles questions prioritaires figurent l'accès aux services sociaux essentiels, l'infrastructure administrative de base et la pauvreté financière. La mise en œuvre du projet devrait

commencer début 2010. La Commission demeure convaincue de l'importance cruciale du projet de pôles de développement car ces derniers ont un rôle à jouer dans la revitalisation des communautés affectées par le conflit et l'élément réintégration du processus de désarmement, démobilisation et réintégration du pays.

9. La Commission a continué, avec un succès limité, de faire campagne en faveur du financement du projet de pôles de développement et elle jouera un rôle important une fois que les ressources nécessaires auront été déterminées. On s'attend à ce que le financement soit insuffisant malgré les engagements de la Commission européenne (40 millions d'euros) entre autres. La Commission continuera de demander au Gouvernement et à tous les autres partenaires internationaux d'adopter une approche coordonnée en ce qui concerne la stratégie des pôles de développement, qui devrait être élargie aux régions du pays qui avaient été précédemment affectées par le conflit. Le Gouvernement centrafricain n'a pas encore établi le comité technique permettant d'assurer la maîtrise essentielle du projet par le pays.

## **II. Évaluation des engagements pris par le Gouvernement de la République centrafricaine**

10. Dans le cadre de la première revue formelle prévue par les dispositions du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, le comité de suivi s'est réuni en vue : a) d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique; b) d'évaluer la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement et la société civile; c) d'en dégager des leçons et des recommandations.

11. Le comité de suivi et de coordination a passé en revue l'ensemble des activités prévues aux trois axes prioritaires tant au niveau des engagements du Gouvernement que de la société civile. L'examen axe par axe fait ressortir les progrès et les niveaux d'exécution des activités ci-après.

### **Réforme du secteur de la sécurité et processus de désarmement, démobilisation et réintégration**

12. Sur les 29 activités prévues dans les trois domaines de cet axe, 11 sont entièrement exécutées, 11 en cours d'exécution et 7 non exécutées. Des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines, notamment les réformes institutionnelles, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines et les droits humanitaires, ainsi que la création d'un environnement favorable à la paix et au retour de la confiance entre la population et les Forces de défense et de sécurité, particulièrement la mise en œuvre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

13. L'évaluation de cet axe dans tous les domaines d'activité, à savoir, réorganisation et déploiement sur le territoire national des Forces de défense et de sécurité formées et bien équipées, rétablissement et renforcement de la confiance entre les populations et les institutions, et désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants et relèvement communautaire, permet de relever que les produits obtenus se résument essentiellement ainsi :

- a) Activités exécutées :

- i) Promulgation le 14 juillet 2009 de la loi de programmation militaire;
  - ii) Mise en place du Comité de suivi et de coordination des recommandations du Dialogue politique inclusif;
  - iii) Création du Comité de pilotage du processus de désarmement, démobilisation et réintégration depuis le 29 janvier 2009, et première réunion le 3 février 2009;
  - iv) Campagne de la Commission électorale indépendante sur le lancement de la réforme du secteur de la sécurité du 17 au 19 mars 2009, lancement du guide pratique le 2 octobre 2009 et tenue d'un séminaire sur le renforcement des capacités des parlementaires sur la réforme du secteur de la sécurité le 30 octobre 2009;
- b) Activités en cours d'exécution :
- i) Mise en œuvre, dans le domaine des droits de l'homme, de séries de formation continue en droit international humanitaire et droits de l'homme par le Comité international de la Croix-Rouge, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés conjointement avec les Ministères de la défense et de la sécurité intérieure;
  - ii) Élaboration du nouveau Règlement de discipline générale dans les armées, du Code de conduite des soldats et paiement régulier des salaires et les primes globales d'alimentation;
  - iv) Mise en œuvre de plusieurs activités dans les zones de conflit notamment la distribution de vivres dans l'arrière-pays (Paoua, Bozoum, Kaga Bandoro, Kabo, Ndélé, Obo), la remise en état d'un hôpital et des bâtiments administratifs à Obo, des écoles et des ponts avec la participation de la population locale et l'organisation d'une journée portes ouvertes, etc.

Certaines activités n'ont pas été exécutées parce que, soit elles dépendent de l'aboutissement des autres, soit elles manquent de financement. C'est le cas par exemple de la construction des casernes et des brigades de gendarmerie ainsi que des magasins d'armes pour les détachements des Forces armées centrafricaines.

### **Bonne gouvernance et primauté du droit**

14. Sur les 44 activités prévues dans les trois domaines de cet axe, 9 sont entièrement exécutées, 28 en cours d'exécution et 7 non exécutées. Des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines, notamment la mise en œuvre des recommandations du Département de l'information, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, le contrôle des institutions de la République, la prise en charge des droits de l'homme et de l'enfant ainsi que la promotion d'un environnement favorable aux affaires, à la paix et au retour de la confiance. Le caractère transversal de la gouvernance est tel que certaines des activités de cet axe sont déterminées par ce qui se fait par ailleurs.

15. L'évaluation de tous les domaines d'activité de cet axe, à savoir, l'organisation d'élections présidentielles, législatives et municipales crédibles et transparentes, le renforcement du cadre institutionnel et du contrôle des institutions de la République, ainsi que de la transparence, la promotion d'une culture de la paix, de la démocratie et de la réconciliation nationale, l'amélioration de la fourniture de services publics

de base de qualité et le renforcement des capacités des institutions de l'État de fournir des services de qualité, l'assurance d'une justice équitable et la lutte contre l'impunité, l'amélioration de l'environnement des affaires, et une bonne gestion des ressources naturelles dans un environnement protégé et la garantie d'une redistribution équitable de ses revenus, permet de relever que les produits obtenus se résument essentiellement ainsi :

a) Activités exécutées :

i) Promulgation du Code électoral révisé, mise en place de la Commission électorale indépendante par décret n° 09.316 du 8 octobre 2009;

ii) Promulgation de la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature révisée le 8 août 2009 sous le n° 09/014 du 8 août 2009, signature du décret n° 09.296 du 17 septembre 2009 constatant l'élection des Président, Vice-Président et juges à la Haute Cour de justice, adoption et promulgation de la loi portant sur l'organisation et le fonctionnement de la Haute Cour de justice;

iii) Promulgation du Code minier le 20 avril 2009 et signature du texte d'application le 30 avril 2009, mise en œuvre du processus d'adhésion à l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) (cadre institutionnel créé; République centrafricaine déclarée membre de l'ITIE; premier rapport publié le 23 mars 2009);

iv) Mise en place du comité national de lutte contre la corruption le 31 juillet 2008;

v) Mise en œuvre d'un cadre de bonne gestion des ressources naturelles grâce à la création de l'ITIE-République centrafricaine, promulgation des Codes forestier, minier, de l'eau, de l'électricité et de l'environnement, adoption d'un document de politique énergétique nationale et organisation de la table ronde du Comité sectoriel eau et assainissement;

vi) Salaires payés régulièrement;

vii) Rétrocession d'une part des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles aux communes des zones concernées incluse dans les codes minier et forestier;

b) Activités en cours d'exécution :

i) Mise en œuvre du processus électoral 2010 qui attend la mobilisation des ressources;

ii) Création du Comité national chargé d'élaborer le plan pour la promotion et la protection des droits de l'homme par arrêté du 28 mars 2008; début de la formation du cadre chargé d'animer les différents services des droits humains et adoption du rapport État sur les droits de l'homme de la République centrafricaine le 4 mai 2009;

iii) Création du comité de suivi des recommandations du Département de l'information en attente de financement pour son fonctionnement normal;

iv) Équipement de l'observatoire des médias, extension du centre de diffusion de Bimbo, équipement des trois radios locales de Nola, Berberati et Bambari en logistique, mise en œuvre des projets « Expression et réconciliation » et « Radios communautaires » exécutés en partenariat avec

l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture intégrant certaines actions pour le renforcement des capacités des médias; signature de l'arrêté ministériel portant nomination des 16 délégués d'antenne et des chefs d'antenne de la réconciliation dans l'ensemble du territoire;

v) Adoption du statut général de la fonction publique le 25 juin 2009, adoption du projet de cadre organique de l'administration publique, audit des quatre derniers ministères pilotes en voie d'achèvement, application de la procédure simplifiée de la prise en charge du personnel de l'État depuis le 28 mai 2009 et adoption d'un plan de travail permettant la refonte de l'administration publique en juin 2009;

vi) Construction de deux palais de justice dans les zones de Nana Gribizi et de l'Ouham et des maisons d'arrêt des femmes séparées de celles des hommes, réhabilitation des palais de justice dans l'Ouham Pende et la Kemo;

vii) Création et mise en fonctions d'un guichet unique pour la création des entreprises, élection des membres du bureau de la Chambre de commerce, de l'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA) le 2 mars 2009 et investiture des membres, le 17 avril 2009, réhabilitation du bâtiment de la CCIMA sur financement du Gouvernement (36 000 000 FCFA) et de la Société financière internationale (100 000 dollars), devis des travaux en cours d'élaboration, création d'un Cadre permanent de concertation logé à la Primature, élaboration d'un avant-projet du Code de commerce et relecture de la loi portant Charte des investissements en République centrafricaine en cours sur fonds Bis Clim;

viii) Adoption des Statuts de l'agence nationale de radioprotection.

Plusieurs activités sont en cours d'exécution et d'autres attendent un financement. C'est le cas par exemple de la prise en charge du processus électoral et du fonctionnement du comité de suivi des recommandations du Département de l'information.

### **Pôles de développement**

16. Les 15 activités prévues dans les trois domaines de cet axe sont en cours d'exécution. Des progrès sensibles ne sont pas encore relevés du fait de la nouveauté du concept en République centrafricaine. Cependant, le processus de planification stratégique des pôles de développement exécuté par ONU-Habitat ne jette que les bases (études) sur lesquelles des progrès sensibles pourront être mesurés une fois que la phase d'investissement des différents plans d'action des pôles de développement est exécutée. Par ailleurs, les progrès accomplis pour les autres axes constituent une dynamique pour l'exécution des activités de cet axe.

17. L'évaluation de tous les domaines d'activité de cet axe, à savoir, garantie aux populations d'un accès équitable à des services administratifs et sociaux de base de qualité, appui à la reprise de l'activité économique et promotion d'activités génératrices de revenus, et, appui la structuration des communautés et à la redynamisation des organes communautaires à la base, permet de relever que les produits obtenus se résument essentiellement ainsi :

a) Prise en compte de la réorganisation et renforcement des capacités des services administratifs décentralisés dans les différents plans d'action des pôles de développement;

b) Poursuite de l'assistance humanitaire aux populations nécessiteuses, en particulier dans les zones affectées par le conflit;

c) Poursuite des monographies régionales pour guider le ciblage de série d'interventions prévues dans les pôles de développement;

d) Adoption d'un document de politique énergétique intégrant le développement de l'électrification rurale à travers l'Agence centrafricaine d'électrification rurale déjà créée;

e) Prise en compte des besoins prioritaires des secteurs économiques prioritaires (mines, agriculture, pêche) qui pourraient bénéficier d'une assistance, de partenariats ou d'investissements internationaux dans les différentes stratégies sous-sectorielles de préparation des tables rondes.

Il convient de faire remarquer que certaines activités entièrement exécutées continuent à être menées en vue de consolider les acquis.

### **III. Évaluation des engagements pris par la société civile**

#### **Réforme du secteur de la sécurité et processus de désarmement, démobilisation et réintégration**

18. L'évaluation de cet axe dans tous les domaines d'activité, à savoir, réorganisation et déploiement sur le territoire national des Forces de défense et de sécurité formées et bien équipées, rétablissement et renforcement de la confiance entre les populations et les institutions, et désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants et relèvement communautaire, fait ressortir les résultats suivants. Sur les 14 engagements pris par la société civile, deux seulement sont en début d'exécution, à savoir :

a) L'Association des femmes juristes centrafricaines (AFJC) a sous-traité avec l'organisation Danish Refugee Council pour sensibiliser les populations à leurs droits et devoirs;

b) L'AFJC et le Conseil Inter ONG en Centrafrique (CIONGCA) ont contribué à la vulgarisation des textes statutaires.

#### **Bonne gouvernance et primauté du droit**

19. L'évaluation de tous les domaines d'activité de cet axe, à savoir, l'organisation d'élections présidentielles, législatives et municipales crédibles et transparentes, le renforcement du cadre institutionnel et du contrôle des institutions de la République, ainsi que de la transparence, la promotion d'une culture de la paix, de la démocratie et de la réconciliation nationale, l'amélioration de la fourniture de services publics de base de qualité et le renforcement des capacités des institutions de l'État de fournir les services de qualité, l'assurance d'une justice équitable et la lutte contre l'impunité, l'amélioration de l'environnement des affaires, et une bonne gestion des ressources naturelles dans un environnement protégé et la garantie d'une redistribution équitable de ses revenus permet de relever que les produits obtenus se résument ainsi. Sur sept engagements pris par la société civile, une seule activité a été exécutée, deux sont en cours d'exécution :

- 
- a) Activités exécutées : la participation de CIONGCA à la révision du Code électoral;
  - b) Activités en cours d'exécution :
    - i) La campagne de sensibilisation à Bangui aux droits des femmes, menée par l'Organisation des femmes centrafricaines (OFCA) en collaboration avec l'organisation non gouvernementale internationale Mercy Corps (Scotland);
    - ii) La sensibilisation des populations et des communautés en vue de leur appropriation et de leur responsabilisation relatives à la bonne gestion des ressources naturelles, souvent une des premières sources de tension. Cette campagne de sensibilisation est menée par l'OFCA et CIONGCA.

### **Pôles de développement**

20. L'évaluation de tous les domaines d'activité de cet axe, à savoir, garantie aux populations d'un accès équitable à des services administratifs et sociaux de base de qualité; appui à la reprise de l'activité économique et promotion d'activités génératrices de revenus, et appui à la structuration des communautés et à la redynamisation des organes communautaires à la base, permet de relever les résultats suivants. Sur les 10 engagements pris par la société civile, une activité a connu un début d'exécution :

- a) Le Comité international des femmes africaines pour le développement (CIFAD) a participé à la promotion d'activités génératrices de revenus sous forme de microprojets;
- b) CARITAS a contribué à la création des groupements autour de dotations en outils agricoles, intrants et souches animales, pour relancer la production agricole et animale à Obo.